



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-03) CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON
VALEUR ET CREANCES ETEINTES

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7840H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances de la Ville et pour lesquelles il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 33 977,52€ et l'extinction des créances pour 2 469€;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 07 décembre 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Admet en non valeurs les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 33 977,52€.

ARTICLE II : Prend acte des créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 2 469€.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé